



INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS CLINIQUE SAINT MARTIN



183, Route des Camoins 13011 Marseille / Tel : 04.91.27.30.31 Fax : 04.91.27.30.80
Mail : ifas@clinique-saint-martin.fr / Site internet : www.cliniques-saint-martin.fr/ifas

DOSSIER D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANT (JANVIER 2022)

INSCRIPTIONS DU JEUDI 8 JUILLET AU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 (INCLUS)

CALENDRIER

- ENTRETIEN ORAUX D'ADMISSION : du mardi 9 au vendredi 26 novembre 2021
- RÉSULTATS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION : Mardi 30 novembre 2021 à 15h00
- DATE PRÉVISIONNELLE D'ENTRÉE EN FORMATION : Lundi 10 janvier 2022

MODALITÉS DE DEPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 21 OCTOBRE 2021 (INCLUS)

- Par dépôt direct à l'accueil de l'IFAS : du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h00-16h30
- Par courrier à l'adresse :
IFAS Clinique Saint Martin - 183, route des Camoins - 13396 Marseille Cedex 11
(Le cachet de la poste faisant foi)

Aucun justificatif de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé réception d'un courrier recommandé).

AUCUN DOSSIER, AUCUN DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE ET AUCUNE MODIFICATION NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.



CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'Etat Aide-Soignant, les candidats doivent :

- Être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- Être reçus aux épreuves de sélection organisées par l'IFAS.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves de sélection.

La Directrice de l'institut met en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification aide-soignant, ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation.

Tout diplôme non fourni à l'inscription aux épreuves de sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense.

La formation est accessible par les voies suivantes :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue
- La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (admis en sus de la capacité d'accueil autorisée).

MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020, la sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base :

- **d'un dossier** (les pièces constituant ce dossier sont listées à la page 4) destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes, la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignant ;

ET

- **d'un entretien** d'une durée de quinze à vingt minutes permettant au jury d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un(e) aide-soignant(e) en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou Cadre de Santé d'un institut de formation paramédical.

CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LA FORMATION

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

55 places dont 11 places réservées aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et aux agents de service du secteur privé.



**MODALITÉS DE
SÉLECTION
DES AGENTS DE
SERVICES
HOSPITALIERS
QUALIFIÉS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE
ET DES AGENTS
DE SERVICE DU
SECTEUR PRIVÉ**

Sont dispensés des épreuves de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière (ASHQ FPH) et les agents de service du secteur privé :

- Justifiant d'un an à temps plein effectué dans un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des **secteurs public et privé** ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes ;
Ou
- Justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, et d'au moins 6 mois à temps plein effectués dans un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des **secteurs public et privé** ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes.

11 places sont ouvertes à ces candidats. Leur sélection est organisée par leur employeur.

Ces candidats sont directement admis en formation sur décision de la Directrice de l'institut de formation.

Les places non pourvues à l'issue de la sélection sont réattribuées aux autres candidats.

**RÉSULTATS
DES ÉPREUVES
DE SÉLECTION**

À l'issue des épreuves de sélection et au vu de la note obtenue, le jury établit deux listes de classement : **une liste principale et une liste complémentaire.**

Les résultats de la sélection seront affichés à l'IFAS et publiés sur le site internet (www.cliniques-saint-martin.fr/ifas) (si autorisation donnée par le candidat) le mardi 30 novembre 2021 à 15h00.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit des résultats de la sélection (par courrier à l'adresse postale indiquée sur le dossier d'inscription).

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

Le candidat dispose d'un délai de **sept jours ouvrés** suivant l'affichage, pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée de janvier 2022.

**FORMALITÉS
MÉDICALES
POUR L'ADMISSION
DÉFINITIVE**

L'admission définitive est subordonnée :

1. à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignant.
Liste des médecins agréés : <https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>
2. à la production, avant la date d'entrée au 1^{er} stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination des professionnels de santé en France :
 - Diphtérie, tétanos, Poliomyélite (DTP) ;
 - Hépatite B (sérologie anti-HBS) - *Compte tenu des délais pour la vaccination contre l'hépatite B (Schéma rapide : J0 - J7 - J21), nous vous recommandons vivement de débiter dès à présent votre schéma vaccinal.*



DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

**La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation.
Tout dossier incomplet ou non conforme obtiendra la note de 0 sur 20 pour non-respect des consignes.
Tous les documents notés en gras sont OBLIGATOIRES pour la complétude du dossier.**

**UNE PRÉSENTATION DU DOSSIER DE SÉLECTION SOUS FORME DE LIVRET EST SOUHAITÉE
(DANS L'ORDRE DES DOCUMENTS LISTÉS CI-DESSOUS)**

- Fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée
- 2 photos d'identité récentes (1 à coller sur la fiche d'inscription et l'autre derrière laquelle vous inscrirez vos nom et prénom)
- 2 enveloppes format A4 libellées à vos noms et adresse et timbrées au tarif en vigueur
- **Copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport en cours de validité**
- **Pour les candidats mineurs : autorisation du représentant légal dûment complétée et signée**
- **Curriculum vitae**
- **Lettre de motivation manuscrite**
- **Document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix :**
 - soit une situation personnelle ou professionnelle vécue
 - soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation aide-soignant

ATTENTION : tout document demandé « manuscrit » sera rejeté s'il est remis sous forme dactylographiée et entrainera un 0 sur 20 au dossier pour non-respect des consignes.

- Si vous êtes titulaire d'un diplôme ou scolarisé(e) :
 - Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français (pour les diplômes étrangers)
 - Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Si vous travaillez ou avez travaillé :
 - Copie des attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations de l'employeur (ou des employeurs)
- **Pour les ressortissants étrangers :**
 - **Titre de séjour valide à l'entrée en formation**
 - **Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les documents produits ci-dessus : une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (voir le site internet : www.ciep.fr/delf-dalf).**
Ou, à défaut : tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant (s'il y a lieu)
- Pour les candidats en situation de handicap : les candidats sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'IFAS l'avis du médecin agréé par l'ARS désigné par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer. La Directrice de l'IFAS évaluera la faisabilité des aménagements prescrits.

**TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE OU D'E-MAIL
DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT SIGNALÉ AU SECRÉTARIAT DE L'IFAS.**



ANNEXE - LA FORMATION AIDE SOIGNANT

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est organisée conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III de l'arrêté du 10 juin 2021.

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures**, se répartissant en **770 heures (22 semaines) de formation théorique** et **770 heures (22 semaines) de formation clinique**.

ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois 1 ^{ers} mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21 h
Module 3. Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77 h
Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182 h
Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. Traitement des informations	35 h
Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE

Quatre stages en milieu professionnel doivent être réalisés :

- 3 stages de 5 semaines ;
- 1 stage de 7 semaines, en fin de formation.

ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, les personnes titulaires d'un diplôme ou titre ci-dessous bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (ou le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, la mention complémentaire aide à domicile, le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique)
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social

COÛT DE LA FORMATION

- Prise en charge par le Conseil Régional Sud PACA pour les personnes non salariées (**demandeurs d'emploi, jeunes en continuité de parcours, bénéficiaires du RSA**)
- Prise en charge employeur ou OPCO : 6 800 €, euros (devis établi sur demande). Pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle et afin de compléter le dossier administratif, il est impératif de produire un justificatif précisant l'organisme qui prend en charge la formation, ainsi que le montant attribué.



FICHE D'INSCRIPTION - SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANT (RENTRÉE JANVIER 2022)

Informations CNIL : Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi individuel au cours de la formation. Les destinataires de ces données sont : l'ARS, le Conseil Régional Sud PACA, Pôle Emploi, les OPCO, les terrains de stage, les organismes en relation avec l'IFAS. Conformément à la loi « Informatique et liberté du 06/01/1978 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données et de limitation de leur traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au secrétariat de l'IFAS.

SITUATION CIVILE ET ADMINISTRATIVE

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance : / ___ / ___ / _____ Âge :

Lieu de naissance : N° Département : / ___ / ___

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Code postal : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Ville :

N° Téléphone portable : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Adresse mail :@.....

Êtes-vous en situation de handicap ? OUI NON

DIPLÔMES OU ATTESTATIONS

Année de la dernière scolarité :

BAC ASSP BAC SAPAT Autre BAC :

DEAP DEA ou CAA Autre :

AMP DEAVS TP ADVF

DEAES MC aide à domicile ASH formation 70h

SITUATION ACTUELLE

Demandeur d'emploi - N° Identifiant : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Bénéficiaire d'une allocation : OUI NON

Inscrit à la mission locale Continuité de parcours scolaire

Bénéficiaire du RSA - N° allocataire : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Cap Emploi

Agent des services hospitaliers qualifié de la fonction publique hospitalière (1 an temps plein minimum)

Agent de service du secteur privé (1 an temps plein minimum)

Salarié - Poste occupé + nom et adresse de l'employeur :

.....

Autre :

PHOTO D'IDENTITÉ
À COLLER

CADRE RÉSERVÉ À L'IFAS

Reçu le ___ / ___ / 21 -

2 photos d'identité

Enveloppe A4 timbrée

CNI R/V ou Passeport en cours de validité

Autorisation du représentant légal pour mineur

Curriculum Vitae

Lettre de motivation **manuscrite**

Doc **manuscrit** (situation perso ou pro / projet pro)

Diplômes ou titres traduits en français

Relevés résultats / bulletins scolaires

Attestations de travail, appréciations

Attestation ASH formation 70h

Attestation VAE

Attestation de prise en charge OPCO ou employeur

Ressortissants étrangers : titre de séjour valide à l'EF

Ressortissants étrangers : nv de langue française B2

Candidats handicap : Notif^o MDPH ou médecin habilité

PUBL^o INTERNET :

OUI NON

TOURNEZ SVP



PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom, prénom :

Lien de parenté :

N° Téléphone portable : / ___/ ___/ ___/ ___/ ___/

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Concubinage P.A.C.S Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants : Âge des enfants :

AUTORISATION DE PUBLICATION DES RÉSULTATS SUR INTERNET

Les résultats peuvent être diffusés sur le site de l'institut. La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que vos nom et prénom apparaissent. Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

Affichage autorisé Affichage non autorisé

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier d'inscription et accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection ;
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce document et que les copies jointes à mon dossier sont conformes aux originaux.

Fait à, le / ___/ ___/ 2021

Signature du candidat :

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL - ENFANT MINEUR
SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANT 2021/2022

DOCUMENT À NOUS RETOURNER AVEC VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION
UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS MINEURS

Je soussigné(e) :

Madame Monsieur

Nom, prénom :

Demeurant :

.....

et agissant en qualité de représentant(e) légal(e) , autorise :

Mon fils Ma fille

Nom, prénom :

qui demeure à la même adresse, ou demeurant :

.....

à participer à la sélection d'entrée en formation aide-soignant pour la rentrée de janvier 2022 à l'IFAS de la Clinique Saint Martin, sis 183, route des Camoins, 13011 Marseille.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce mineur.

Date et signature :